



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LIGNE NOUVELLE PROVENCE-CÔTE D'AZUR

**Comité de pilotage du 20 septembre 2016
Compte-rendu**

Introduction

Le comité de pilotage (COPIL) s'est tenu sous la présidence du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, M. Stéphane BOUILLON. Il souligne l'enjeu de ce comité de pilotage sur un projet structurant pour la région. Lors de la précédente réunion, le dispositif de concertation avait été validé. Le premier temps était basé sur une phase de communication pour développer les bénéfices du projet, expliquer son évolution depuis la LGV, rappeler les phasages. Cette étape a permis de s'approprier les objectifs de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur. Le temps 2 de la concertation a débuté en mai et s'est poursuivi jusqu'en septembre pour des échanges avec les élus locaux sur les variantes de tracés et de gares. Cette phase a été riche et elle a permis de prendre en compte des éléments complémentaires. Aujourd'hui nous devons faire la synthèse de ces RDV avec les élus locaux pour lancer le dernier temps, et pour autant le plus délicat, de cette concertation, les réunions publiques. C'est une période toujours sensible pour la poursuite d'un projet mais elle est incontournable. Nous devons répondre aux interrogations des entreprises et améliorer les mobilités sur ce corridor européen de la Méditerranée et ne pas perdre de temps pour ce projet d'intérêt général.

M. Tabarot, vice-président de Région partage avec le préfet les objectifs de ce projet. Il souligne la qualité des échanges avec les élus et il rappelle qu'en avril 2016, M. Estrosi a démontré le soutien de la Région en augmentant sa participation à 5M€ contre 1.5M€ prévus initialement. Il annonce également la bonne nouvelle d'une participation financière de l'Union européenne d'un total de 5.68M€ qui permet de réduire la participation financière des co-financiers.

Présentation du diaporama par SNCF Réseau

- La démarche de concertation (diapo 3 à 8)
- Le dossier support de la concertation (diapo 9 à 10)
- Les propositions issues de l'étape 2 : concertation avec les élus (diapo 11 à 15)
- La présentation des variantes de tracés et gares soumises à la concertation (diapo 16 à 36)
- Le dispositif d'information et de participation du public proposé (diapo 37 à 40)
- L'observatoire du foncier (diapo 41 à 42)

Expression des co-financeurs :

Elle fait ressortir les principaux points suivants :

- Le préfet salue l'amélioration de la connaissance du projet depuis avril 2016. Il souligne que cette étape consiste à éliminer des hypothèses et qu'une seule option sera présentée à l'enquête publique.
- Le garant de la concertation souligne l'importance juridique de cette concertation qui constitue une étape primordiale pour la réalisation du projet. Il rappelle l'enjeu de la participation du public et formule deux demandes ; il propose de limiter la durée de présentation du projet pour laisser le plus de temps possible à l'expression du public. Dans le même objectif, il propose également de prévoir une éventuelle prise de parole des élus dans la deuxième partie des réunions. Il souhaite également maintenir la possibilité de programmer des réunions publiques en cas de demandes tardives.
- Le vice-président de la métropole Aix Marseille Provence est rassuré de constater l'avancement du projet et le travail engagé avec les élus.
- Pour TPM, il est souligné l'importance de la prise en compte des demandes exprimées par les élus locaux. Il est rappelé le soutien au projet Ligne Nouvelle et la demande de traitement du nœud toulonnais.
- La vice-présidente du conseil départemental des Alpes maritimes souligne la nécessité d'écouter les élus et de retenir les options acceptables. Elle s'interroge sur les conséquences de la gare à Cannes-La Bocca et les risques de reporter le calendrier du projet dans les Alpes maritimes. SNCF R indique qu'une année d'études serait nécessaire.
- Le président de la Région et président de NCA remercie les préfets et les collectivités présentes, ce qui démontre l'engagement de chacun et la qualité de la démarche engagée. Il souligne les avancées depuis avril 2016 et la nécessité d'écouter l'expression. Le cadre proposé est rassurant. En 2005, les refus avaient été nombreux et aujourd'hui, PACA est la deuxième région en PIB/habitant mais elle est moins bien desservie que les autres régions. Il rappelle les enjeux du projet en termes d'emploi (pendant la phase d'études et les travaux) et de dynamisation de l'attractivité du territoire pour les entreprises. Les réunions seront pour certaines houleuses mais chacun doit assumer sa part de responsabilité. Il souligne 2 exigences : respecter le calendrier, et maîtriser les coûts. Il demande d'aller vite en ce

qui concerne les études refusant de perdre un mois de plus. Il sollicite le soutien du préfet pour obtenir la mise en place d'une mission sur le financement de ce projet. Il demande également au gouvernement la mise en œuvre d'une écotaxe en PACA dont les bénéficiaires participeraient au financement de ce projet. Il souligne enfin l'importance du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 qui constitue une opportunité pour le développement économique du territoire.

Conclusion :

Le préfet indique que le calendrier est respecté et qu'il proposera au Ministre de mettre en place la mission de financement. Il souligne que les études complémentaires du projet Ligne Nouvelle sont inscrites au CPER 2015-2020 pour un montant de 24M€.

Le comité de pilotage valide le dispositif de concertation, d'information et de participation du public proposé.

Le préfet propose d'organiser un nouveau comité de pilotage début 2017 pour faire le bilan de la concertation.



Stéphane BOUILLON